

ANTI-CORRUPTION HELPDESK

PROVIDING ON-DEMAND RESEARCH TO HELP FIGHT CORRUPTION

PANORAMA DES RISQUES DE CORRUPTION LIES AUX PROGRAMMES REDD+ DANS LE BASSIN DU CONGO

QUESTION

Nous souhaiterions avoir un aperçu des risques de corruption liés aux programmes REDD+, accompagné de quelques exemples provenant des pays du bassin du fleuve Congo, en particulier le Cameroun, la République démocratique du Congo, la République du Congo et la République centrafricaine.

OBJECTIF

Ces informations alimenteront nos travaux consacrés à la corruption dans le domaine de l'exploitation forestière dans la région du bassin du Congo.

SOMMAIRE

- 1 Aperçu
- 2 Risques de corruption durant la phase préparatoire
- 3 Risques de corruption durant la phase de mise en œuvre
- 4 Bibliographie



Auteur(s)

Samira Lindner, Transparency International,
tihelpdesk@transparency.org

Revu par

Marie Chêne, Claire Martin et Brice Böhmer
Transparency International

Date 16 septembre 2014

RESUME

Le mécanisme de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement REDD+ a pour but de protéger les forêts et de réduire les émissions de dioxyde de carbone. Il récompense financièrement les pays qui réduisent leurs émissions de carbone issues des forêts et qui contribuent à la conservation et à la gestion durable des forêts. Nombre de programmes REDD+ sont mis en œuvre dans des pays vulnérables à la corruption. Parmi ceux-ci, on compte les pays du bassin du Congo, où se trouvent quelques-unes des plus vastes forêts tropicales humides du monde. Comme ces activités génèrent des flux monétaires significatifs destinés à leur préparation et à leur mise en œuvre, les intervenants corrompus peuvent chercher à profiter du mécanisme REDD+ et de ses avantages financiers.

Les risques de corruption spécifiques du processus REDD+ sont de deux ordres : ceux qui concernent la phase préparatoire et ceux qui concernent la phase de mise en œuvre. Au cours de la phase préparatoire, les domaines de risques sont notamment : la détermination des droits liés à la forêt et au carbone, la détermination des niveaux d'émission de carbone de référence, et le choix de la manière de partager les recettes. Durant la mise en œuvre, les risques comprennent : l'application des droits fonciers et des droits relatifs à l'exploitation forestière, la mesure et la vérification des crédits d'émission de carbone, ainsi que la perception et la gestion des recettes de REDD+.

Ces risques sont considérés comme monnaie courante, à divers degrés, dans les différents pays où le mécanisme REDD+ est mis en œuvre, dont ceux du bassin du Congo.

1 APERÇU

Le mécanisme de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts REDD a pour but d'atténuer les changements climatiques par la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Les programmes REDD, qui existent depuis 2007, récompensent financièrement les pays qui réduisent leurs émissions de carbone issues des forêts en évitant la déforestation massive et la dégradation des forêts. REDD+ ajoute à la déforestation et à la dégradation des forêts le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier.

Les Nations Unies, la Banque mondiale et des bailleurs de fonds bilatéraux ont mis sur pied des systèmes visant à coordonner les activités et à aider financièrement les pays à se préparer et mettre en œuvre les programmes REDD+. Il existe également des initiatives régionales telles que le Fonds pour les forêts du bassin du Congo, qui relève de la Banque africaine de développement.

Néanmoins, les programmes REDD+ sont souvent mis en œuvre dans des pays enclins à la corruption, notamment ceux de la région du bassin du Congo¹, qui abritent quelques-unes des plus vastes étendues de forêts tropicales humides au monde (Bofin et al. 2011). Par exemple, le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC) et la République du Congo figurent parmi les 30 derniers des 177 pays évalués par l'Indice de perception de la corruption 2013 de Transparency International (Transparency International 2013a). De plus, d'après le Baromètre mondial de la corruption 2013 de Transparency International, 62 pour cent des personnes interrogées au Cameroun et 46 pour cent en RDC ont répondu qu'elles avaient payé un pot-de-vin à au moins un prestataire de services publics sur huit au cours des 12 mois précédant l'enquête (Transparency International 2013b).

Ces problèmes de corruption qui se posent dans les pays mettant en œuvre des programmes REDD+ pourraient entraver l'exécution de tels programmes

(Bofin et al. 2011). Cette situation est particulièrement inquiétante lorsqu'on songe aux sommes importantes qui peuvent être mises en jeu. D'après les estimations, les mécanismes REDD+ devraient nécessiter entre 17 et 33 milliards de dollars US chaque année (Global Witness 2011).

Il est de notoriété publique qu'un haut niveau de corruption entache le secteur forestier des pays du bassin du Congo.² Les formes de corruption que l'on retrouve dans le secteur forestier vont du contournement des dispositions réglementaires lors de la prise de décision d'exploitation forestière à l'attribution irrégulière de concessions forestières, de licences d'exploitation et de permis de conversion des forêts, en passant par la corruption lors de la conception et de la mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire et par le paiement de pots-de-vin afin d'exploiter, de transporter ou de vendre illégalement du bois (Tacconi et al. 2009 ; Bulkan et Palmer 2008).

Mais il existe aussi des risques de corruption spécifiques au processus REDD+. La corruption dans le cadre de REDD+ peut avoir lieu au niveau local et du projet, au niveau infranational et au niveau national (Bofin et al. 2011). Ces formes de risques de corruption se vérifient pour la plupart des pays mettant en œuvre des programmes REDD+, si pas tous, et sont donc applicables au bassin du Congo.

Les risques de corruption liés au mécanisme REDD+ dépendront vraisemblablement de la phase du processus dans laquelle se trouve le pays. La définition des différentes phases d'un programme REDD+ connaît quelques variantes, mais on peut généralement distinguer la phase préparatoire et la phase de mise en œuvre qui, pour les besoins de la présente réponse du Helpdesk, comprend les paiements fondés sur les résultats. La phase préparatoire se rapporte aux efforts consentis par un pays, avec l'appui des bailleurs de fonds, pour se préparer à la mise en œuvre d'un programme REDD+. La seconde phase comprend la mise en œuvre des stratégies et des mesures nationales ainsi que les systèmes de mesure et de vérification des

¹ Il s'agit notamment du Cameroun, de la République centrafricaine (RCA), de la République démocratique du Congo (RDC) et de la République du Congo.

² Pour obtenir davantage de ressources concernant les risques de corruption dans le secteur forestier dans le bassin du Congo, consultez [la revue de la littérature](#) compilée par le Helpdesk.

crédits d'émission de carbone, de perception et de gestion des recettes.

2 RISQUES DE CORRUPTION DURANT LA PHASE PREPARATOIRE

La phase préparatoire prépare les pays à la mise en œuvre des programmes REDD+. Elle comprend l'adoption de dispositions institutionnelles en vue de la coordination des activités REDD+ ; l'élaboration d'une stratégie nationale complète REDD+ qui détermine la politique du pays ainsi qu'un cadre juridique et de gouvernance pour REDD+ ; et la détermination des niveaux de référence qui serviront d'étalon pour mesurer les progrès futurs en matière de réduction des émissions (PNUD 2010).

De nombreux donateurs internationaux soutiennent la phase préparatoire, et les fonds sont essentiellement apportés par le programme ONU-REDD et par le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF). Ces fonds financent notamment des projets en RDC, en RCA, au Cameroun et en République du Congo. En outre, il existe des projets de financement bilatéral au profit de la préparation de REDD+, dont les plus importants sont ceux que finance l'Agence norvégienne de coopération pour le développement

La corruption qui apparaît durant la phase préparatoire se manifeste par la captation de l'État, par la grande corruption ou corruption politique, au cours de laquelle de puissants groupes ou individus (tels que des politiciens, des sociétés d'exploitation forestière, ou des militaires) cherchent à influencer la conception du cadre national REDD+ d'un pays au profit de leurs intérêts privés. Dans les pays connaissant une intense corruption, comme la RDC, le risque de captation de l'État lors de l'élaboration des politiques et de la mise sur pied des institutions est élevé (PwC 2011). De ce fait, des lois et des politiques peuvent être adoptées qui « légalisent » la corruption (PwC 2011).

Il est aussi crucial de déterminer qui mettra en œuvre et réalisera le programme REDD+. En RCA, la captation du programme REDD+ par le ministère de l'Environnement, dont le mandat ne couvre pas la plupart des domaines politiques concernés, a

soulevé des inquiétudes. Cette situation reflète un problème apparu dans d'autres pays du bassin du Congo, où le financement de REDD+ a fait naître entre différents ministères un conflit apparemment lié essentiellement aux ressources (Rainforest Foundation 2011).

Comme la phase préparatoire comporte un processus national spécifique et détaillé qui met sur pied tout le cadre et l'infrastructure de la mise en œuvre de REDD+, la réponse apportée ici par le Helpdesk ne peut citer l'ensemble des domaines dans lesquels la corruption peut se manifester. En revanche, cette section se penchera sur trois domaines de la phase préparatoire dans lesquels la corruption peut s'immiscer. Elle illustrera ainsi les formes de corruption typiques de cette phase.

Déterminer les droits fonciers forestiers et les droits d'émission de carbone

Les propriétaires des forêts et des stocks de carbone sont identifiés au cours de la phase préparatoire REDD+. Il s'agit là d'une étape capitale pour garantir l'indemnisation des gardiens des forêts et l'efficacité de l'investissement REDD+. Il peut s'agir d'une bonne occasion de réforme foncière, mais cela nécessite aussi de déterminer les gagnants et les perdants du programme REDD+. Il s'agit donc d'un domaine qui comporte des risques de corruption.

Propriété forestière

Le traitement de la propriété forestière a des effets significatifs sur les peuples autochtones et les communautés qui dépendent de la forêt. La corruption peut influencer la conception de la réglementation en matière de propriété forestière :

- en ne reconnaissant pas les droits concurrentiels des propriétaires forestiers coutumiers, surtout dans les pays où les forêts appartiennent essentiellement à l'État, de sorte que les élites peuvent « contourner » les propriétaires et capter les recettes REDD+.
- par l'adoption d'un cadre REDD+ qui respecte la propriété foncière coutumière mais qui ne prévoit pas de procédure d'enregistrement adéquate (PNUD 2010).

Les faiblesses qui en découlent pour les droits fonciers forestiers peuvent ouvrir la voie à l'usurpation de terres et à des plans d'aménagement du territoire favorables à des intérêts particuliers.

Dans de nombreuses régions forestières, le problème de la propriété foncière n'est toujours pas résolu, et les forêts sont toujours considérées comme simplement « gérées par l'État » (Global Witness 2011). En fait, les trois quarts des forêts mondiales sont considérées comme terres publiques et gérées par l'État, et donc placées sous le contrôle de quelques politiciens et fonctionnaires qui peuvent exercer leur pouvoir pour attribuer des terres en échange de pots-de-vin (Global Witness 2011). Par exemple, au Cameroun et en République du Congo, jusqu'à 80 pour cent des forêts appartiennent à l'État (REDD Desk 2013a ; REDD Desk 2013b).

En RCA, toutes les terres appartiennent à l'État (Woodburne et Nelson 2010). Ainsi, la plupart des communautés autochtones n'exercent officiellement aucun droit sur leurs terres ou sur les ressources naturelles (Woodburne et Nelson 2010). Bien que le gouvernement ait pris note de la nécessité de renforcer la propriété foncière dans sa note d'idée de plan de préparation adressée au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier, il n'a mentionné que peu de détails quant aux instruments qui permettraient de faire en sorte que ces problèmes soient résolus avant la mise en œuvre de tout projet REDD (Woodburne et Nelson 2010).

En effet, nombre de gouvernements de pays du bassin du Congo ne reconnaissent pas les droits coutumiers revendiqués par les populations locales et autochtones, même si celles-ci occupent leurs terres depuis de nombreuses générations (Woodburne et Nelson 2010). Et même lorsque les droits coutumiers sont protégés par la loi, dans de nombreux pays du bassin du Congo, ils ne sont pas respectés en pratique et différents groupes d'intérêt revendiquent les mêmes terres (Woodburne et Nelson 2010). Dans ces cas, les communautés autochtones doivent généralement s'incliner devant des groupes plus puissants (Woodburne et Nelson 2010).

En outre, les pays du bassin du Congo ne disposent

pas de procédures d'enregistrement simples et accessibles. Au Cameroun, l'enregistrement foncier est décrit comme un processus rigoureux, complexe, à distance et coûteux, et il est entaché de corruption (REDD Desk 2013a). Les coûts d'enregistrement élevés et les difficultés qu'elles éprouvent à se procurer des documents d'identité officiels empêchent les communautés de revendiquer la propriété de leurs terres (Ndobe et Mantzel 2014). De ce fait, seul un faible pourcentage de terres est enregistré (REDD Desk 2013a). De plus, les lois existantes relatives à la propriété foncière, à l'exploitation forestière et à l'utilisation des terres sont complexes et, par moments, contradictoires (Ndobe et Mantzel 2014).

En RDC, une volonté politique limitée, de faibles capacités et un personnel mal formé et mal payé empêchent l'État d'appliquer son Code forestier, qui vise à aider les communautés à jouer un plus grand rôle dans la gestion des forêts (PwC 2011). En RDC toujours, l'existence simultanée d'une loi qui reconnaît l'État comme seul propriétaire de la terre et du droit coutumier a aussi créé des tensions au sein de la population (PwC 2011).

Usurpation de terres et corruption dans l'aménagement du territoire

Dans le contexte de la mise en œuvre de programmes REDD+, des lois faibles en matière de propriété foncière ont été accusées de stimuler l'usurpation des terres. Comme REDD+ peut donner davantage de valeur à la terre, puisque ceux qui possèdent les forêts sont payés pour réduire les pertes de carbone liées aux forêts ou pour accroître les stocks de carbone forestier, les élites politiques et commerciales sont incitées à s'assurer la propriété foncière et le contrôle des forêts (Standing 2012). On a également signalé le recours par des investisseurs et spéculateurs étrangers à des méthodes illicites pour acquérir des droits fonciers afin de toucher des revenus du programme REDD+ (Standing 2012). Par exemple, le Cameroun est aux prises avec l'usurpation de terres et une forte demande de terres agricoles de la part de multinationales et de l'élite du pays (REDD Desk 2013a). Les populations qui dépendent des forêts sont particulièrement vulnérables à l'usurpation de terres. Vu le manque de clarté qui entoure les droits fonciers, on peut assister à des expulsions, des restrictions d'accès ou une

prise de contrôle des forêts (Standing 2012).

Le mécanisme REDD+ exige aussi des pays le mettant en œuvre qu'ils entreprennent une révision approfondie de leurs plans d'aménagement du territoire et de leurs programmes forestiers afin d'identifier les zones forestières appropriées pour les programmes REDD+ et celles qui peuvent servir à d'autres usages, comme l'agriculture et la production de bois (PNUD 2010). Il s'agit encore une fois d'un domaine qui peut être sujet à la corruption, comme l'usurpation des terres. Le manuel de Transparency International consacré à l'identification des risques de corruption liés au mécanisme REDD+ et à la réaction à ceux-ci souligne le fait que la corruption peut fausser les politiques en matière d'aménagement du territoire (Transparency International 2012). Des sociétés d'exploitation forestière, des promoteurs de projets et de puissants exploitants du secteur agro-industriel peuvent chercher à influencer de manière illicite la conception des plans d'aménagement du territoire, de sorte que les terres qu'ils possèdent ou auxquelles ils s'intéressent soient incluses dans les programmes REDD+ ou, au contraire, exclues de ceux-ci (PNUD 2010).

En RDC, bien que le président ait décrété un moratoire sur les nouvelles concessions forestières jusqu'à ce que les contrats d'exploitation forestière puissent être évalués, des études ont montré que de nouvelles concessions avaient encore été attribuées (PwC 2011). Sept sociétés d'exploitation forestière détenant des concessions sur plus d'un million d'hectares y exploitent les forêts en utilisant des coordonnées fictives (PwC 2011). Des groupes de la société civile ont également critiqué le fait que les contrats d'exploitation forestière aient été examinés sans réelle participation de représentants de la société civile et des communautés (PwC 2011).

Droits d'émission de carbone

Les droits d'émission de carbone sont des droits de propriété qui peuvent être vendus et négociés. Chaque pays REDD+ qui compte participer aux échanges de droits d'émission de carbone doit adopter une législation qui clarifie la façon dont les droits d'émission de carbone seront créés et attribués (PNUD 2010). Les règles qui déterminent les droits d'émission de carbone peuvent engendrer

d'importants gains ou bénéfiques. Elles constituent donc un aspect important de la législation REDD+, d'un point de vue politique (PNUD 2010). Certains pays riches en forêts ont mis en œuvre un système juridique qui établit une distinction entre la propriété foncière et la propriété du carbone des forêts (Global Witness 2011). Cela signifie que les droits fonciers et les droits d'émission de carbone peuvent appartenir à deux entités distinctes. D'après Global Witness (2011), cette situation peut entraîner de grands risques de corruption et de fraude.

Les experts affirment que certains acteurs étatiques peuvent chercher à « légaliser » la corruption en liant les droits d'émission de carbone à la propriété publique des forêts, ce qui empêche les personnes qui ont ou revendiquent la propriété coutumière des forêts de revendiquer les droits d'émission de carbone (PNUD 2010). Si les droits d'émission de carbone sont attribués à l'État, propriétaire des forêts, la plupart des recettes de REDD+ sont payées à l'État, ce qui crée de nouvelles occasions de détournement de fonds et de malversations (PNUD 2010). La législation REDD+ pourrait également lier les droits d'émission de carbone aux concessions d'exploitation forestière, ce qui permettrait aux exploitants de convertir leurs concessions (qui peuvent, dans certains cas, avoir été attribuées par des activités de corruption) en de juteux droits d'émission de carbone (PNUD 2010). Ce genre de pratiques peut empêcher les communautés de revendiquer leurs droits d'émission de carbone, et risque ainsi de saper le processus REDD+ (Transparency International 2012). D'après les experts consultés, si les communautés ne tirent aucun avantage de REDD+, elles ne sont pas non plus incitées à protéger leurs forêts.

Le bilan des forêts comparé aux droits d'émission de carbone n'a pas encore été établi clairement dans les pays du bassin du Congo, bien qu'il semble que certains se dirigent vers la nationalisation des droits d'émission de carbone. En République du Congo, il semble en ce moment que le gouvernement propose de définir le carbone comme une ressource appartenant à l'État, bien que la société civile conteste cette proposition (REDD Desk 2013b). Le Cameroun ne dispose d'aucune réglementation concernant la propriété du carbone, il est donc difficile de déterminer qui possède les crédits d'émission de carbone puisque la propriété foncière

n'est pas clairement établie (REDD Desk 2013a). En pratique, ce manque de distinction ferait appartenir tout le carbone forestier à l'État (Freudenthal 2011).

De plus, il semble que la séparation des droits d'émission de carbone et des droits de propriété foncière crée d'autres difficultés (Global Witness 2011). Elle alourdit encore la bureaucratie et rend la propriété plus complexe, ce qui la rend difficile à surveiller et à contrôler. Un réseau étendu de sous-traitants peut être impliqué, et les droits transférés à l'étranger, rendant la situation de plus en plus complexe.

En outre, il devient alors difficile d'empêcher le propriétaire des droits d'émission de carbone de revendre le même carbone à plusieurs parties. Cette pratique est qualifiée de « double comptabilisation » (Global Witness 2011). La police judiciaire locale ou les propriétaires fonciers risquent de ne pas pouvoir détecter une telle fraude, à moins de contrôler le registre du carbone de l'État, s'il en existe un (Global Witness 2011).

Déterminer les niveaux de référence du carbone³

Les pays reçoivent un financement basé sur leur capacité à montrer une réduction de la déforestation ou de la dégradation des forêts en deçà d'un certain niveau de référence, ou valeur de référence. Nombre d'auteurs s'accordent à dire que l'un des moments qui permettent le plus facilement à la corruption d'entacher le système REDD+ est la détermination des valeurs de référence (Brown 2010).

Lors de la détermination des valeurs de référence, la corruption peut entraîner un gonflement artificiel des valeurs de référence par la manipulation des données sous-jacentes relatives au carbone, qui peut entraîner l'octroi de davantage de fonds par le mécanisme REDD+ (Global Witness 2011). Ce type d'activité peut aussi résulter de la connivence entre les élites politiques et le secteur privé, par exemple les sociétés d'exploitation forestière (PNUD 2010).

Les fonctionnaires corrompus peuvent exploiter la difficulté qu'il y a à déterminer les valeurs de référence (Brown 2010). En effet, il peut être difficile de déterminer les niveaux de référence des émissions de carbone, car des données fiables sont nécessaires pour ce faire. La production de données fiables nécessite des ressources, une bonne capacité et un appui politique, ce dont de nombreux pays en développement ne disposent pas. Par exemple, les capacités du **Cameroun** à établir un niveau de référence sont considérées comme relativement faibles (REDD Desk 2013a).

De même, il est tentant d'accélérer la déforestation avant le début du programme REDD+ afin d'augmenter la réserve de crédits REDD potentiels (Brown 2010). Et enfin, des fonctionnaires corrompus risquent de solliciter des dessous-de-table de la part des exploitants forestiers qui souhaitent exploiter de futures zones protégées, et de toucher des pots-de-vin pour permettre aux promoteurs des projets REDD d'utiliser ces forêts amoindries pour un projet REDD ultérieur (Brown 2010).

Décider de la façon de partager les recettes

En l'absence d'une reconnaissance claire et de l'attribution de recettes aux communautés locales, la plupart des revenus liés aux programmes REDD reviennent au gouvernement ou à de puissants groupes externes, plutôt qu'aux populations autochtones (Woodburne et Nelson 2010). Les règles qui déterminent la façon dont les recettes sont partagées entre les communautés et l'administration centrale sont donc un autre domaine susceptible d'être submergé par la corruption.

La mauvaise définition du partage des revenus est considérée comme l'un des principaux risques de corruption identifiés par l'organe national de coordination REDD de la RDC, le CN-REDD (CN-REDD 2012). En RDC, le CN-REDD constate en outre que le manque de clarté qui entoure le partage des revenus entre leurs bénéficiaires peut entraîner des détournements de fonds (CN-REDD 2012). Les fonctionnaires corrompus peuvent également profiter des faiblesses institutionnelles et ne pas informer les bénéficiaires du montant total des recettes (CN-REDD 2012).

³ Un niveau de référence est une prévision des émissions et absorptions de carbone issu des forêts d'un pays au cours d'une période déterminée (Barr 2011).

En outre, la RDC est confrontée à des défis fiduciaires lorsqu'il s'agit de déterminer qui doit bénéficier des recettes fiscales de l'exploitation des ressources naturelles, ce qui laisse la porte ouverte aux abus et à la mauvaise gestion (Karsenty et Ongolo 2011). Un conflit entre l'administration centrale et les provinces a provoqué la création de lois et de règlements contradictoires, ce qui a rendu impossible l'adoption d'un cadre fiscal clair et l'application des politiques publiques à l'échelle nationale (Karsenty et Ongolo 2011). Une évaluation du Code forestier du pays révèle en outre qu'en dépit d'éléments qui évoquent le partage des recettes avec les communautés locales, ce partage ne s'est jamais réalisé ou concrétisé (Norton Rose 2010).

Le mécanisme de partage des bénéfices de la vente de crédits carbone au Cameroun est très vague, mais il met en évidence le rôle essentiel que joue l'État dans la gestion des fonds REDD (Ndobe et Mantzel 2014). En outre, de la même manière qu'en RDC, des études ont conclu que dans de nombreux cas, la redistribution des taxes forestières n'avait pas l'effet bénéfique espéré sur les communautés forestières locales en raison d'un détournement de fonds, de la captation par l'élite, de systèmes de comptabilisation inadaptés et du manque de transparence dans la gestion des fonds (REDD Desk 2013a).

3 RISQUES DE CORRUPTION DURANT LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE

La phase de mise en œuvre de REDD+ consiste en la mise en pratique des éléments préparés lors de la phase préparatoire. Elle comprend la manière d'administrer en pratique les terres et le carbone, de mesurer et vérifier les crédits d'émission de carbone, et de percevoir et gérer les revenus.

Non seulement la mise en œuvre court elle aussi des risques de grande corruption et de corruption politique, mais cette phase court le risque supplémentaire de la petite corruption, puisqu'elle fait intervenir un plus grand nombre d'acteurs et des processus complexes, et un risque de détournements de fonds, alors que les revenus de REDD+ commencent à rentrer et sont gérés (PNUD 2010).

Administration foncière, forestière et des droits d'émission de carbone

L'administration foncière est susceptible de corruption dans le cadre de REDD+, car certains intervenants pourraient chercher à obtenir des titres fonciers et des droits d'émission de carbone, et donc à percevoir une partie des recettes de REDD+. D'autres intervenants corrompus peuvent tenter de contourner les mesures existantes de protection des forêts du fait de l'application laxiste des lois.

Ces intervenants risquent donc de payer des pots-de-vin aux fonctionnaires pour (PNUD 2010 ; Global Witness 2010 ; Brown 2010) :

- créer des titres fonciers de manière frauduleuse ;
- que soient ignorées les revendications coutumières concurrentes relatives aux titres fonciers ;
- faire enregistrer les titres portant sur des terres de l'État au nom de personnes ou de sociétés.

En outre, les fonctionnaires responsables de la mise en œuvre de REDD+ risquent d'accepter des pots-de-vin destinés à leur faire ignorer des infractions à la législation REDD+ telles que l'exploitation forestière illégale.

De nombreux pays du bassin du Congo souffrent encore d'une mauvaise gestion forestière qui empêche de mettre fin aux activités forestières illégales. En République du Congo, les autorités placées sous la tutelle de l'Administration des eaux et forêts sont incapables de faire respecter sérieusement les lois et règlements. De ce fait, l'exploitation forestière illégale et non durable est devenue l'une des principales causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, neutralisant les efforts consentis dans le cadre du mécanisme REDD+ (REDD Desk 2013b).

Lorsqu'un cadre national REDD+ établit une distinction entre les droits fonciers et les droits d'émission de carbone, on constate que de nouvelles possibilités de corruption apparaissent, tant sous la forme de pots-de-vin que de fraude (PNUD 2010). Les sociétés d'exploitation forestière ou les élites

risquent de verser des pots-de-vin aux fonctionnaires de l'administration foncière afin de faire enregistrer les droits d'émission de carbone de certaines parcelles de terrain en leur nom propre. Il existe également un risque de blanchiment d'argent par l'achat et la vente de droits d'émission de carbone (PNUD 2010).

Mesurer et vérifier les crédits de carbone forestier

La grande majorité des paiements REDD+ effectués selon les modèles de financement REDD+ doivent l'être sur la base de réductions vérifiées des émissions de carbone forestier et/ou du renforcement des stocks de carbone (Barr 2011). Les mécanismes de mesure, notification et vérification (MNV) sont donc essentiels pour déterminer si les avantages prévus, en termes d'émission de carbone, sont bien atteints.

Comme le carbone est un actif incorporel difficile à mesurer et qui repose sur des calculs complexes susceptibles de manipulations, le mécanisme REDD+ est accusé d'inciter à la notification de mesures malhonnêtes (Standing 2012). Seuls quelques experts disposent des compétences et connaissances nécessaires pour évaluer correctement la validité des processus MNV, ce qui restreint les possibilités de suivi indépendant et accroît les risques de connivence (Transparency International 2014).

Les pays du bassin du Congo souffrent d'un manque d'acquisition de données spatiales et éprouvent des difficultés à contrôler les forêts et les stocks de carbone (COMIFAC 2010). Ceci s'explique entre autres par l'absence de station de réception au sol en Afrique centrale et par le coût élevé des images satellites commerciales (COMIFAC 2010). Les fonctionnaires corrompus ont la possibilité de profiter de ces lacunes, c'est pourquoi il a été dit du mécanisme REDD+ qu'il serait probablement responsable d'une comptabilité carbone douteuse et de la manipulation des mesures de carbone forestier (Global Witness 2011). Des initiatives internationales telles que le portail de données de référence [GOF-C-GOLD](#) et l'[Observatoire satellital des forêts d'Afrique centrale](#) tentent donc de cartographier et d'analyser le couvert forestier, notamment dans le bassin du Congo.

Dans le cas des projets carbone, la corruption peut aussi influencer le choix des projets auxquels un financement est accordé. Des fonds peuvent être versés à des projets qui ne se sont pas réalisés, n'auraient pas dû se réaliser, n'ont pas obtenu les résultats positifs prétendus, oui qui ont changé complètement après le paiement (Standing 2012). Les pots-de-vin, la corruption ou les conflits d'intérêts risquent d'influencer les décisions des personnes qui valident les projets lorsque celles-ci sélectionnent les projets qui bénéficieront des incitants financiers de REDD+ (Barr 2011). La fraude peut aussi prendre la forme de données inexactes ou trompeuses présentées par les promoteurs de projets (Barr 2011). De plus, les puissantes élites risquent de s'intéresser aux mesures et de les manipuler afin d'influencer le montant et la destination des financements accordés (Global Witness 2011). Il arrive que des promoteurs corrompus cherchent à obtenir des paiements REDD+ pour des zones de forêts qui ne sont pas véritablement menacées (Barr 2011).

La corruption peut encore se manifester lorsqu'il s'agit de prouver « l'additionnalité », c'est-à-dire que la réduction des émissions n'aurait pas eu lieu sans un soutien supplémentaire (Barr 2011). L'additionnalité est considérée comme difficile à prouver et à suivre, et elle peut être facilement faussée. Plusieurs études portant sur les mécanismes pour un développement propre, un système de crédit mis sur pied pour réduire le dioxyde de carbone, ont montré que de nombreux projets susceptibles de profiter de ce type de financement n'auraient pas dû être pris en considération car ils auraient eu lieu même sans ce financement supplémentaire (The Guardian 2008).

On ne dispose que de peu d'informations quant à la manière dont les pays du bassin du Congo traitent la question de l'additionnalité, mais d'après une étude réalisée au Cameroun, les projets infranationaux REDD+ prévus ne mentionnent même pas la question de l'additionnalité (Freudenthal et al. 2011). Cette étude tire la sonnette d'alarme, car plusieurs projets REDD+ sont déjà en cours, mais le cadre de planification REDD+ est incomplet et de nombreux domaines doivent encore être prévus par celui-ci, ce qui risque de compromettre la mise en œuvre des projets (Freudenthal et al. 2011).

En RDC, quelques critiques ont fait remarquer que des projets sans additionnalité semblaient servir à l'« éco-blanchiment » de sociétés aux pratiques douteuses d'un point de vue environnemental. Par exemple, REDD Monitor, une plate-forme d'information qui porte un regard critique sur les questions relatives à REDD+, a affirmé qu'un récent projet manquait d'additionnalité puisqu'il n'apparaissait pas clairement que la zone destinée à la conservation eût jamais été exploitée (REDD Monitor 2011).

Surestimation des avantages en termes d'émissions de carbone

Le mécanisme REDD+ requiert des pays qu'ils mesurent les changements de couvert forestier et de carbone au fil du temps afin de déterminer les changements apparus et la quantité de carbone épargnée. La tentation peut donc être grande de surestimer la diminution des émissions de carbone ou l'accroissement des stocks de carbone (Barr 2011). Les agences chargées de la MNV peuvent subir une pression politique de la part des élites de l'État (Barr 2011). En outre, bien que la vérification des niveaux de carbone se veuille indépendante, dans certains cas cette vérification manque d'indépendance (Standing 2012).

En absence de contrôle indépendant, les organismes publics chargés de la comptabilité du carbone peuvent se retrouver face à un conflit d'intérêts lorsqu'ils contrôlent les performances de l'État et qu'ils reçoivent des incitants pour déclarer que la réduction des émissions a atteint un niveau supérieur à la réalité, de sorte que des paiements plus importants soient accordés (Barr 2011). Dans le cadre de la MNV, la fraude consiste à délibérément fausser les chiffres, par exemple en ne mesurant que certaines variables ou en choisissant les sites de collecte des données qui donneront une mesure favorable (Transparency International 2014).

En RDC, le détournement de fonds par la falsification des rapports portant sur le niveau de réduction des émissions figure parmi les cinq plus grands risques de corruption identifiés par l'organe national de coordination REDD (CN-REDD) (CN-REDD 2012).

Beaucoup de pays du bassin du Congo ne disposent pas de données fiables sur la déforestation ni

d'institutions nationales autoritaires qui puissent comptabiliser les émissions de façon exacte et fiable (Horta 2009).

Par exemple, les capacités de suivi du Cameroun sont considérées comme encore très limitées (REDD Desk 2013). Malgré l'existence de plusieurs sources de données officielles, le Cameroun n'a pas la capacité institutionnelle de contrôler les émissions du secteur forestier (REDD Desk 2013a). En mai 2013, la République du Congo ne disposait toujours d'aucune méthode et d'aucun système de suivi de la MNV des activités REDD+, bien que plusieurs programmes fussent en cours pour appuyer la création d'un système de MNV (REDD Desk 2013b).

Perception et gestion des recettes de REDD+

Le mécanisme REDD+ met en jeu des sommes importantes. Il faut s'attendre à une aggravation des risques de corruption lorsque ces sommes importantes sont envoyées dans des pays caractérisés par des structures de gouvernance fragiles, des institutions faibles, un cadre juridique insuffisant et un manque d'application des lois (Chêne 2010). Ce fort financement par la communauté internationale du développement est souvent assorti d'un calendrier serré pour l'obtention de résultats, ce qui signifie que REDD+ peut générer des revenus conséquents (Transparency International 2012).

De plus, il est probable que les fonds de REDD+ comportent une combinaison complexe de financement public octroyé par des fonds publics et de financement privé provenant du marché du carbone (Global Witness 2010). La complexité de l'architecture de financement des programmes REDD+ a aussi incité des organisations telles que Global Witness (voir [ici](#)) et Transparency International (voir [ici](#)) à évaluer la transparence et la responsabilisation des grandes initiatives de financement REDD+.

Détournement de fonds et captation de fonds par les élites

Le mode d'administration des recettes de REDD+, basé sur le financement, veut que des paiements

soient adressés aux gouvernements lorsqu'ils apportent la preuve d'une réduction des émissions (PNUD 2010). Il en résulte un risque de voir ces fonds détournés par les élites politiques responsables de la gestion des recettes REDD+ en faveur de leurs intérêts propres, ou versés à d'autres afin de s'attirer leurs faveurs politiques ou leur soutien (PNUD 2010).

La plupart des pays qui reçoivent, ou se préparent à recevoir, des fonds du mécanisme REDD+ sont confrontés à de graves problèmes de corruption et de gouvernance. Plus de 80 pour cent des pays qui ont reçu des fonds REDD+ en 2011 figuraient dans la deuxième moitié du classement des pays évalués par la Banque mondiale pour la lutte contre la corruption (Global Witness 2011). On peut donc considérer que les risques de détournement de fonds et de captation des fonds REDD+ par les élites sont élevés. Les sommes en jeu engendrent un risque de voir le mécanisme REDD+ se transformer en un instrument d'enrichissement d'une minorité de puissants intérêts (Standing 2012).

À moins que des mécanismes ne soient mis en place pour garantir la transparence de ces flux financiers et leur contrôle et leur vérification indépendants, il existe un risque élevé de voir ces fonds mal affectés ou détournés (Global Witness 2011). Les puissantes élites des pays REDD+ risquent de contrôler ou d'influencer les organismes publics responsables du choix et de la mise en œuvre des projets REDD+, et de leur faire attribuer les paiements à leurs projets favoris plutôt qu'à d'autres (Global Witness 2011).

En RDC, par exemple, la corruption est fermement ancrée à tous les niveaux de la société et du gouvernement (Trefon 2010). Les processus décisionnels du pays se caractérisent par la poursuite des intérêts privés plutôt que du bien public, et les élites ne sont guère encouragées à protéger l'intérêt public (Aquino et Guay 2013). Le rapport 2011 de PwC qui évalue les risques potentiels auxquels est confrontée la RDC dans le cadre de la mise en œuvre de REDD+ souligne le fait que la grande corruption et la corruption politique constituent des menaces permanentes pour la mise en œuvre de REDD+ dans le pays. Les pratiques actuelles de détournement de fonds par de puissants groupes d'intérêt représentent un risque particulièrement élevé. Ces activités pourraient

engendrer une augmentation de l'inégalité et de la pauvreté.

La corruption dans le cadre de la gestion et de la répartition des fonds de REDD+ est également considérée comme une menace sérieuse pour la mise sur pied d'un système national REDD+ au Cameroun (Banque mondiale 2013). Nombre de projets REDD mis en œuvre en 2011 ou avant ont été jugés peu transparents (Freudenthal et al. 2011).

Le choix de l'organe qui administrera le fonds est important. Les recettes REDD+ peuvent être administrées par le trésor public, le département des eaux et forêts ou un nouveau fonds distinct (PNUD 2010). Les experts recommandent aux pays de tenir compte des risques de corruption relatifs et de suivre le parcours de chaque institution lors de la prise d'une décision (PNUD 2010).

Il est conseillé aux pays de ne pas intégrer le financement REDD+ dans leur budget et de ne pas le mélanger avec leurs revenus consolidés, afin d'éviter que des fonds ne soient réservés ou détournés (PNUD 2010). C'est pourquoi beaucoup de pays conservent une approche reposant sur un fonds distinct. Néanmoins, celle-ci comporte aussi des risques. Par exemple, le Fonds pour le reboisement de l'Indonésie, qui est financé par une taxe sur le bois et dont la mission est de soutenir le reboisement et la réhabilitation des forêts dégradées, a été fortement affecté par la corruption (Tacconi et al. 2009). En 1999, un audit financier a fait état d'une mauvaise gestion financière systémique et de pratiques frauduleuses du fait de bénéficiaires de subventions, et du détournement de fonds à des fins non conformes avec le mandat du Fonds (Tacconi et al. 2009). Des pertes s'élevant à 5,2 milliards de dollars US de fonds publics ont été documentées entre 1993 et 1998 (Tacconi et al. 2009).

Lorsqu'un fonds des ressources naturelles est créé, les mécanismes de responsabilisation et de transparence sont essentiels pour prévenir la corruption et les détournements de fonds. Par exemple, la RDC s'emploie à créer un Fonds national REDD+ (Aquino et Guay 2013). Les premiers rapports indiquent que ce Fonds comprendra plusieurs garde-fous pour garantir la transparence, l'efficacité et l'efficience. Par exemple, il sera indépendant de l'administration publique et géré par

un organe indépendant, et l'attribution des fonds se fera suivant les conseils d'un organe décisionnel réunissant plusieurs parties (Aquino et Guay 2013).

Risques d'une approche axée sur les crédits

L'approche axée sur les crédits (aussi connue sous le nom d'approche axée sur le marché) implique la génération et la vente de crédits REDD+. Elle engendre différents risques pour l'approche axée sur le financement de REDD+. Bien qu'il soit plus facile de suivre les crédits d'émission de carbone, parce qu'on leur attribue un numéro de série unique et une année, l'établissement d'un système administratif complexe est nécessaire (PNUD 2010). De plus, de nombreuses nouvelles sociétés font leur entrée sur le marché des investissements climatiques, dont certaines pourraient être corrompues (Transparency International 2012).

Parmi les pratiques de corruption possibles sur les marchés nationaux du carbone REDD+, un vendeur de crédits REDD+ peut payer des pots-de-vin à un fonctionnaire afin qu'il ne « retire » pas les crédits lorsqu'il doit le faire, ce qui permet de revendre les crédits (PNUD 2010). Une société multinationale qui demande des crédits de carbone à des fins de mise en conformité ou à des fins volontaires risque aussi d'être de connivence avec les fonctionnaires pour que ceux-ci lui vendent à moindre prix des crédits REDD+ créés dans l'illégalité, en échange d'un dessous-de-table (PNUD 2010). Les fonctionnaires peuvent également recevoir des pots-de-vin pour créer des crédits frauduleux. D'après Barr (2011), on recense des cas de fraude aux crédits carbone sur les marchés mondiaux du carbone qui sont liés à des crédits fictifs. Ces pratiques sont rendues possibles par des marchés mal réglementés (Barr 2011).

Les marchés du carbone contribuent eux aussi à la complexité des questions de gouvernance. Les régimes réglementaires de nombreux pays REDD+ sont faibles, ce qui rend le marché du carbone forestier instauré dans ces pays vulnérable à l'exploitation par le crime organisé ainsi qu'à la fraude fiscale et au blanchiment d'argent (Global Witness 2010). Les marchés du carbone sont internationaux, ce qui rend l'action répressive en dehors de sa propre juridiction nationale plus compliquée et difficile (Global Witness 2010). En effet, les propriétaires des parcelles de forêts, les

propriétaires du carbone, les négociants et courtiers en carbone et les sociétés qui possèdent et vendent des crédits d'émission de carbone peuvent se trouver dans des pays différents (Global Witness 2010).

4 BIBLIOGRAPHIE

- Aquino, A., and Guay, B. 2013. "Implementing REDD+ in the Democratic Republic of Congo: An analysis of the emerging national REDD+ governance structure." *Forest Policy and Economics*.
<http://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2013/May2013/Aquino%20Guay%20Implementing%20REDD%20in%20DRC.pdf>
- Barr, C. 2011. "Governance risks for REDD+: how weak forest carbon accounting can create opportunities for corruption and fraud." In *Global Corruption Report: Climate Change*, edited by G. Sweeney, R. Dobson, K. Despota and D. Zinnbauer.
http://www.transparency.org/whatwedo/pub/global_corruption_report_climate_change
- Bofin, P., du Preez, M., Standing, A. and Williams, A. 2011. *REDD Integrity: Addressing governance and corruption challenges in schemes for Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD)*. U4 Report.
<http://www.u4.no/publications/redd-integrity-addressing-governance-and-corruption-challenges-in-schemes-for-reducing-emissions-from-deforestation-and-forest-degradation-redd/>
- Brown, M. L. 2010. "Limiting Corruption Incentives in a Global REDD Regime." *Ecology Law Quarterly*, no.37: 238-266.
http://www.boalt.org/elq/documents/elq37_1_04_brown_2010_0322.pdf
- Bulkan, J. and Palmer, J. 2008. "Breaking the Rings of Forest Corruption: Steps Towards Better Forest Governance." *Forests, Trees and Livelihoods*, no. 18: 3-131.
<http://www.illegal-logging.info/sites/default/files/uploads/BulkanPalmer2008.pdf>
- Central Africa Forest Commission (COMIFAC). 2010. *Monitoring Forest Carbon Stocks and Fluxes in the Congo Basin*. COMIFAC Conference.
http://www.observatoire-comifac.net/docs/confCarbon2010brazzaville/Proceedings_COMIFAC_Conf%20web.pdf
- Chêne, M. 2010. "Corruption, auditing and carbon emission reduction schemes." U4 Helpdesk answer.

http://www.transparency.org/whatwedo/answer/corruption_auditing_and_carbon_emission_reduction_schemes

CN-REDD. 2012. *Rapport de l'Atelier sur l'Evaluation des Risques de Corruption dans le Processus REDD+ en RDC*. <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2013/05/rapport-final-atelier-analyse-des-risques-de-corruption-redd-en-rdc.pdf>

Dkamela, G.P. 2011. *The context of REDD+ in Cameroon: Drivers agents and institutions*. Centre for International Forestry Research. http://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-57.pdf

Freudenthal, E., Nnah, S. and Kenrick, J. 2011. *REDD and Rights in Cameroon*. Forest Peoples Programme. <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2011/02/redd-cameroon-report-final-online.pdf>

Global Witness. 2013. *The cut-price sale of DRC's forests: Tax avoidance, illegal deals: 90% of taxes missing from public coffers*. http://www.globalwitness.org/sites/default/files/The_cut-price_sale_of_DRC_forestsWEB.pdf

Global Witness. 2012. *Safeguarding REDD+ finance: ensuring transparent and accountable international financial flows*. <http://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/Safeguarding%20REDD+%20Finance.pdf>

Global Witness. 2011. *Forest Carbon, Cash, and Crime: The Risk of Criminal Engagement in REDD+*. <http://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/Forest%20Carbon,%20Cash%20and%20Crime.pdf>

Global Witness. 2010. *Understanding REDD+: The Role of Governance, Enforcement and Safeguards in Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation*. <http://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/Understanding%20REDD%2B.pdf>

The Guardian. 2008. "Billions wasted on UN climate programme". <http://www.theguardian.com/environment/2008/may/26/climatechange.greenpolitics/print>

Horta, K. 2009. *Global Climate Politics in the Congo Basin: Unprecedented Opportunity or High-risk Gamble?* http://ke.boell.org/sites/default/files/climate_politics_congo_basin_k_horta.pdf

Karsenty, A. and Ongolo, S. 2011. "Can 'fragile states' decide to reduce their deforestation? The inappropriate use of the theory of incentives with respect to the REDD mechanism." *Forest Policy and Economics*.

<http://www.illegal-logging.info/sites/default/files/uploads/Canfragilestatedecid etoreducedeforestationElsevierForestPolicyandEconomicsJune2011.pdf>

Kipalu, P. and Mukungu, J. 2013. *The Status of the REDD+ process in the Democratic Republic of Congo*. Forest Peoples Programme. <http://www.forestpeoples.org/topics/redd-and-related-initiatives/publication/2013/status-redd-process-democratic-republic-congo>

Ndobe, N. and Mantzel, K. 2014. *Deforestation, REDD and Takamanda National Park in Cameroon – a Case Study*. Forest Peoples Programme. <http://www.forestpeoples.org/topics/un-redd/publication/2014/deforestation-redd-and-takamanda-national-park-cameroon-case-study>

Norton Rose. 2010. *Forest carbon rights in REDD+ countries: a snapshot of Africa*. http://theredddesk.org/sites/default/files/resources/pdf/2011/forest_carbon_rights.pdf

PwC. 2011. *Implementing REDD+ in the Democratic Republic of Congo: How to manage the risk of corruption*. Report commissioned by Norad. <http://www.redd-monitor.org/wp-content/uploads/2012/01/NORAD-PwC-Implementing-REDD-in-DRC-Corruption-risks-NORAD-Final-Version-E.pdf>

Rainforest Foundation. 2011. *Central African Republic: linking rights, capacity strengthening, REDD and FLEGT*. <http://www.rainforestfoundationuk.org/files/RFAUK%20CAR%20briefing%20REDD%20FLEGT.pdf>

REDD Desk. 2013a. "REDD in Cameroon". <http://theredddesk.org/countries/cameroon>

REDD Desk. 2013b. "REDD in Republic of Congo". <http://theredddesk.org/countries/republic-of-congo/>

REDD Monitor. 2011. "Ecosystem Restoration Associates project in DR Congo: plenty of REDD-hot air?" <http://www.redd-monitor.org/2011/08/24/ecosystem-restoration-associates-project-in-dr-congo-plenty-of-redd-hot-air/>

Standing, A. 2012. *Corruption and REDD+: Identifying risks amid complexity*. U4 Brief. <http://www.u4.no/publications/corruption-and-redd-identifying-risks-amid-complexity/>

Tacconi, L., Downs, F. and Larmour, P. 2009. "Anti-corruption policies in the forest sector and REDD+." In *Realising REDD+: National strategy and policy options*,

edited by A. Angelsen.

<http://www.forestindustries.eu/sites/default/files/userfiles/1file/BAngelsen0902.pdf>

Trefon, T. 2010. *Forest governance in Congo: Corruption rules?* U4 Brief.

<http://www.u4.no/publications/forest-governance-in-congo-corruption-rules/>

Transparency International. 2014. *Climate Finance Integrity Talks: Combatting Corruption Risks in MRV of REDD+*.

http://www.transparency.org/files/content/event/2014_CFIPIntegrityTalks_REDD_MRV_Outcomes.pdf

Transparency International. 2013a. *Corruption Perceptions Index*.

www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi

Transparency International. 2013b. *Global Corruption Barometer*.

www.transparency.org/gcb2013

Transparency International. 2012. *Keeping REDD+ Clean: A Step-By-Step Guide to Preventing Corruption*.

http://www.transparency.org/whatwedo/pub/keeping_redd_clean

UNDP. 2010. *Staying on Track: Tackling Corruption Risks in Climate Change*.

http://theredddesk.org/sites/default/files/resources/pdf/2011/staying_on_track_corruption_risk_in_cc-_undp_-_november_2010-_low_res..pdf

UN-REDD. 2014. *Guidance on conducting REDD+ Corruption Risk Assessments (REDD + CRA)*.

http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=8322

Williams, A. 2014. *Using Corruption Risk Assessments for REDD+: An introduction for practitioners*. U4 Issue.

<http://www.u4.no/publications/using-corruption-risk-assessments-for-redd-an-introduction-for-practitioners/>

Woodburne, O. and Nelson, J. 2010. *Securing Community Rights in Climate and Forest Protection Programmes in the Central African Republic*.

<http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/07/carreddbriefingjul10eng.pdf>

World Bank. 2014. *Assessment Note on a Proposed Grant in the Amount US\$5.2 million to the Democratic Republic of Congo for Additional REDD+ Readiness Preparation Support from the Forest Carbon Partnership Facility*.

<https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2014/April/Assessment%20Note%20Additional%20Readiness%20Financing%20October%202013.pdf>

World Bank. 2013. *Readiness Preparation Assessment Note on a Proposed Grant in the Amount US\$3.6 million to the Republic of Cameroon for REDD+ Readiness Preparation Support from the Forest Carbon Partnership Facility*.

<https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2014/May/Assessment%20Note%20Cameroon%20Final%20for%20disclosure.pdf>

« Les réponses du Helpdesk anti-corruption constituent des notes de synthèse réalisées sur demande à destination des personnes et organisations travaillant dans le secteur du développement. Elles sont basées sur des informations publiquement disponibles et proposent un état des lieux de la recherche sur un sujet précis. Elles ne reflètent pas nécessairement la position officielle de Transparency International. »